



## Soutien aux aidants

Quand le quotidien devient plus facile

Vous êtes nombreux à accompagner à domicile un parent, un conjoint, un proche dépendant 24h/24 et 7jours/7. Bien souvent, le manque de temps, la fatigue voire l'épuisement se font sentir. **Vous avez besoin de souffler !**

Un répit mérité et nécessaire afin de continuer à veiller sur la personne aidée sans nuire à votre santé et à l'équilibre de la relation aidant/aidé.

**Archipel Emplois Familiaux** peut vous aider en vous proposant un professionnel qualifié, mobilisable ponctuellement, en semaine ou le temps d'un week-end, de jour comme de nuit.

*Témoignage de M. B. Mevel dont l'épouse présente des troubles Alzheimer.*

« L'intervention de Christine a été d'un grand soulagement pour moi. Je me suis absenté le temps d'un week-end. J'ai pu partir rassuré car je savais que quelqu'un de fiable et de professionnel veillait sur ma femme. Elle était à la maison ce qui n'a pas perturbé ses habitudes. Christine a passé 2 jours et 1 nuit chez nous, elle s'est occupée de ses repas, a veillé sur elle-durant son sommeil, Elles ont même été se balader. Pendant ce temps-là, j'ai pu retrouver des copains et penser à moi ».



02 98 44 91 44

## Les missions d'Archipel Emplois Familiaux

Nous organisons l'intervention 15 jours à l'avance durant lesquels la coordinatrice :

- Programme une visite préparatoire à votre domicile
- Evalue vos besoins et les conditions d'accompagnement de la personne aidée
- Recherche et vous propose un intervenant

Votre proche reste à domicile, sécurisé et accompagné par un professionnel qualifié et expérimenté dans le respect de ses habitudes de vie quotidienne.

Vous pouvez partir tranquille, vous libérez et organiser sereinement vos absences ou vos loisirs.



### Le coût

Toute intervention fait l'objet d'un devis gratuit et personnalisé.

Les tarifs sont forfaitaires et dépendent de la durée d'intervention.

Le coût de l'intervention comprend le salaire et les charges sociales\* ainsi que les frais de gestion de l'association.

\*Possibilité d'exonération de charges sociales si la personne aidée a plus de 70 ans ou est bénéficiaire de l'APA ou de la PCH.

Les personnes imposables bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50% des sommes dépensées.

Pour en savoir plus sur nos prestations, modalités et tarifs, contactez-nous dès à présent

Archipel Emplois Familiaux  
181 rue Jean Jaurès – 29200 Brest  
(Accès direct Tramway : Arrêt Pilier rouge)  
Courriel : [archipelemploisfamiliaux@union-archipel.org](mailto:archipelemploisfamiliaux@union-archipel.org)

Horaires de l'agence :  
du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00



02 98 33 18 33